

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 20 MARS 2012

Convocation du 12 mars 2012

L'ordre du jour étant le suivant :

- Élection d'un Vice-Président, retrait de la délibération du 8 février 2012**
- Vote du compte administratif 2011 et du Budget Primitif 2012 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes**
- Adoption du compte de gestion 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes**
- Adhésion de la Commune de Boeurs en Othe**
- Préparation du Bulletin Communautaire**
- Projet de Plantation d'un verger conservatoire, Demandes de subvention**
- Rapport de la Commission Tourisme : Chemins de randonnée : adhésion au PDIPR**
- Contrôles SPANC**
- Questions Diverses.**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 20 mars 2012, à 18 heures 30, salle des fêtes, en la commune de Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Madame Roselyne BEYAERT, Messieurs Michel DEVELAY, Patrick HARPER, Luc MAUDET, vice-présidents ; Mesdames Annie BAKOUR, Marie CHAPELET, Marie Claude GARNAULT, Laure LARIVE, Yvette MICHOT (suppléante de Mme THERY), Oksana ONIS, Anne-Marie PERARD Marie-José ROCHÉ, Sulianne STANIA, Annick SZELAG, Christine VAILLANT, Édith VALLEE, Nicole VIÉ.

Messieurs Jacques BEZINES, Guy BOGAERTS, Martial CARLI, Bernard COQUILLE, Michel DELAGNEAU, Jacques DEN DEKKER, Jackie DERVOU, Lionel GENIN Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER Guy LAMARRE, Daniel LAPOTRE Christian MARTIN, , Alain PUTHOIS, Edmond REVELLAT, Bernard ROUILLON, , Michel SASSIER, Jean-Claude SCHLICKLING, Édouard STANIA, Maurice SIMONNET, Bernard THOMAS, Pierre VANNEREAU, Jérôme VINCENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Invités présents : Monsieur Jean MARCHAND, Vice-Président du Conseil Général

Absents excusés : Mesdames Sylvie COTE, Martine THÉRY ; Messieurs Patrick CROSIER, Marcel LEROY, Michel MARTIN, Serge MASSON, Michel RENAULT, Gérard ROUILLON.

Étaient aussi présents : Mesdames Aline CLEMENT, Denise HUREL, Monsieur Michel TISSIER

Invités excusés : MM., Jean PINGAL, Alain LADRANGE, Conseillers généraux.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HARPER

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

❖ **Élection d'un Vice-Président, retrait de la délibération N° 2012-004 du 8 février 2012, Délibération N°2012-010, Classification 5.1 Élection Exécutif**

Suite à la démission de Monsieur LEROY Marcel, 1^{er} vice-Président, acceptée par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 5 Mars 2012, le Président informe le Conseil Communautaire que les Vice-Présidents en poste prennent rang dans le nouvel organigramme, soit 1^{er} vice-président : Luc MAUDET, 2^{ème} vice-président : Roselyne BEYAERT, 3^{ème} vice-président : Patrick HARPER, 4^{ème} vice-président : Michel DEVELAY.

Il informe les conseillers que cet organigramme, objet d'une partie de la délibération du 8 février 2012 (visa 9/02/2012) était prématuré, la démission n'ayant pas encore été acceptée. Le conseil communautaire décide d'en retirer les termes « *le Président informe le Conseil Communautaire que les Vice-Présidents en poste prennent rang dans le nouvel organigramme, soit 1^{er} vice-président : Luc MAUDET, 2^{ème} vice-président : Roselyne BEYAERT, 3^{ème} vice-président : Patrick HARPER, 4^{ème} vice-président : Michel DEVELAY* ».

❖ **Élection d'un Vice-Président, Délibération N°2012-011, Classification 5.1 Élection Exécutif**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-4, 2122-7, 2122-8 et L2122-10, Vu la délibération du 31 janvier 2011 fixant le nombre de Vice-Président à **cinq**, Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un vice-Président
Sont candidats Madame Annie BAKOUR, Messieurs Jacques BEZINE, Bernard COQUILLE

Élection du 5ème Vice-Président :

Premier tour de scrutin

Le conseil communautaire procède à l'élection d'un 5ème vice-président

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	40
- bulletin blanc ou nul :	0
- suffrages exprimés :	40
- majorité absolue :	21

a obtenu :

- Madame Annie BAKOUR	13 voix
- Monsieur Jacques BEZINE	11 voix
- Monsieur Bernard COQUILLE	16 voix

Deuxième tour de scrutin

Monsieur Christian MARTIN ayant rejoint l'assemblée

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	41
- bulletin blanc ou nul :	1
- suffrages exprimés :	40
- majorité absolue :	21

a obtenu :

- Madame Annie BAKOUR	15 voix
- Monsieur Jacques BEZINE	8 voix
- Monsieur Bernard COQUILLE	17 voix

Monsieur Bernard COQUILLE ayant obtenu le plus grand nombre de voix est proclamé 5ème vice-président et a été installé.

❖ **Vote du compte administratif 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes**
Délibération N°2012-012, Classification 7.1 Décision Budgétaire

Chaque conseiller a reçu, avec sa convocation, les feuillets présentant le bilan des travaux du Bureau Communautaire, réuni en présence de Mme Condaminet, trésorière, pour l'élaboration du Budget Primitif ainsi que les chiffres du compte administratif pour le budget principal et les Budgets Annexes.

Le Président présente le compte administratif du budget d'Assainissement Non Collectif (SPANC) établi comme suit :

SPANC	investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés				162.83		162.83
Opérations de l'exercice			9 513.11	6 925.98	9 513.11	6 925.98
TOTAL			9 513.11	7 088.81	9 513.11	7 088.81
Résultat de clôture			2 424.30		2 424.30	
Restes à Réaliser						
Total cumule			2 424.30		2 424.30	
Résultat Définitif			2 424.30		2 424.30	

Le Président présente le compte administratif du budget de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny (ZAI) établi comme suit :

ZAI	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés	17 965.73			3 565.17	17 965.73	3 565.17
Opérations de l'exercice	17 603.09	20 000.00	938.64	16 627.74	18 541.73	36 627.74
TOTAL	35 568.82	20 000.00	938.64	20 192.91	35 507.46	40 192.91
Résultat de clôture	15 568.82			19 254.27		3 685.45
Restes à Réaliser						
Total cumule	15 568.82			19 254.27		3 685.45
Résultat Définitif	15 568.82			19 254.27		3 685.45

Le Président présente le compte administratif de la Communauté de Communes qui comprend pour la première année les sommes relatives au rattachement des charges à l'exercice en fonctionnement, établi comme suit :

CCVPO	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés		88 686.80		149 233.99		237 920.79
Opérations de l'exercice	150 822.17	90 995.50	569 302.95	671 051.57	720 125.12	762 047.07
TOTAL	150 822.17	179 682.30	569 302.95	820 285.56	720 125.12	999 967.86
Résultat de clôture		28 860.13		250 982.61		279 842.74
Restes à Réaliser	7 000.00				7 000.00	
Total cumulé	7 000.00	28 860.13		250 982.61	7 000.00	279 842.74
Résultat Définitif		21 860.13		250 982.61		272 842.74

Le résultat global de l'exercice, avec reprises des résultats des services annexes, présente un excédent de 274 103.89€

Le Président ayant quitté la salle, Monsieur Luc MAUDET, 1^{er} Vice-Président, préside la séance. Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Communautaire donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, pour le Budget principal et les budgets annexes tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes.

❖ **Adoption du compte de gestion 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes Délibération N°2012-013, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2011 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui des Comptes Administratifs 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes.

❖ **Vote du Budget Primitif 2012 pour le Service d'Assainissement non Collectif, Délibération N°2012-014, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite la proposition de Budget primitif (annexe 1) pour le service SPANC. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2012 du SPANC qui s'équilibre comme suit pour la section d'exploitation : équilibre en dépenses et en recettes à 59 000€ ; avec une subvention d'équilibre du budget principal de 4 000€, pas de section d'investissement.

❖ **Vote du Budget Primitif 2012 pour la ZAI des Vingtes de Mauny, Délibération N°2012-015, Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente la proposition de Budget primitif (annexe 2) pour la ZAI. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2012 de la ZAI qui s'équilibre comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 205 752€

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 747 869€

Il informe les conseillers que le projet de mise à disposition des terres de la ZAI sous convention d'occupation précaire ne pourra aboutir en raison de complexité administratives liées aux règlementations des droits agricoles (DPU).

❖ **Vote du Budget Primitif 2012 pour la Communauté de Communes N°2012-016 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes 3 à 5) pour la Communauté de Communes. Les chiffres exacts de la DGF ne sont pas connus. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2012 de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 250 124€

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 979 300€

❖ **Vote du Budget Primitif 2012 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes N°2012-017, Classification 7.2 fiscalité**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti, la Cotisation Foncière des entreprises et la taxe professionnelle de zone. Les bases d'imposition ont été revalorisées de 1.8% par l'État pour 2012.

- Taxe d'habitation : valeur revalorisée suite à la réforme de la fiscalité à **2.33%**,
- Taxe sur foncier bâti : **2.07%** inchangée,
- Taxe sur foncier non bâti : valeur revalorisée suite à la réforme de la fiscalité à **4.31%**,
- Cotisation Foncière des entreprises : **2.41%**,
- Taxe professionnelle de zone valeur revalorisée suite à la réforme de l'État à **17%**
- Taxe sur les ordures ménagères : **10.5%**

❖ **Adhésion de la Commune de Boeurs en Othe Délibération N°2012-018, Classification 5.7 Intercommunalité**

Vu la demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vanne présentée par le conseil municipal de Boeurs en Othe, par délibération en date du 17 janvier 2012, dont le Président donne lecture, le Conseil Communautaire, émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'adhésion de la commune de Boeurs en Othe à la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe à compter du 1^{er} janvier 2013. Un modèle de délibération concordante sera adressé aux communes avec le compte-rendu.

❖ **Préparation du Bulletin Communautaire et tarifs des encarts publicitaires, Délibération N°2012-019, Classification 7.10 Diverses décisions budgétaires**

Le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir le format de publication avec une page par commune (au lieu de deux) et, éventuellement, une page d'histoire locale. Les articles devront être adressés sous forme électronique, par mail, au format compatible « Word » en joignant au moins une photo par article (format « jpeg » de préférence). Mme BAKOUR indique qu'Arces et Dilo souhaitent une page par collectivité. Un comité de rédaction sera constitué pour l'élaboration de quatre à six pages relatives à la Communauté de Communes. Le Président invite les communes à réfléchir dès à présent à leur texte de présentation.

Le conseil communautaire, par 39 voix pour et 2 abstentions, actualise le coût des publicités dans le bulletin communautaire comme suit : Pavé publicitaire petit format avec une inscription dans la liste des annonceurs = **90 €**, Pavé publicitaire grand format avec une ou deux inscriptions dans la liste des annonceurs = **150 €**

❖ **Projet de Plantation d'un verger conservatoire, Demande de subvention Régionale, Délibération N°2012-020, Classification 7.5 subventions**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire les projets en cours, à prévoir au Budget 2012 pour l'aménagement de l'aire de jeux et du parc à Villechetive, pour un montant total Hors taxes estimé à 4 000 € dont 1 500 € pour les plantation et aménagements de terrain et 2 500€ pour les arbres fruitiers (pommiers). A la demande de M. LAPOTRE, il est constaté que le programme régional ne prévoit pas de soutien à la plantation de poiriers en Pays d'Othe.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention régionale de 80% au titre de l'appel à projets 2012 « Vergers Conservatoires ». M. CARLI s'informe du programme d'entretien des plantations et espaces verts. M. MAUDET répond que ces sites ont été prévus au contrat annuel. Mme BAKOUR

demande ou seront plantés les arbres, M. DEVELAY répond qu'une allée d'accès et de promenade sera encadrée de ces fruitiers.

Le Conseil Communautaire approuve ces demandes et autorise le Président entreprendre les consultations, à engager les travaux et à solliciter les subventions correspondantes.

❖ **Rapport de la Commission Tourisme : Chemins de randonnée : adhésion au PDIPR, Délibération N°2012-021, Classification 3.5 Domaine Public**

Adhésion au PDIPR : Trois circuits seront inscrits en priorité : Le circuit VTT, Le circuit des trois villages (Les Sièges-Vareilles-Chigy), Le circuit Cerisiers –Villechétive.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Considérant que dans le cadre de la mise à jour par le Conseil général de l'Yonne du PDIPR, considérant ledit plan comprend un (ou des) itinéraires traversant les communes de la communauté :

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000^{ème}).

S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.

S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. Les communes concernées se réservent le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.

Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.

Accepte, le passage des randonneurs pédestres, VTT, le balisage et le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.

S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.

S'engage à entretenir le sentier de manière à ce qu'il soit toujours praticable

Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à établir et signer tous documents relatifs aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Yonne.

❖ **Chemins de randonnée : conventions avec les communes, Délibération N°2012-022, Classification 3.5 Domaine Public**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à établir et à signer les conventions avec les différentes communes concernées pour l'entretien des sentiers classés au PDIPR. Nota : le responsable du sentier ou du tronçon est le maire de la localité concernée.

Rapport de la Commission Tourisme

Mme BEYAERT présente le bilan des travaux de la Commission.

Le suivi des randonnées : Mise à jour des randonnées existantes:

Roselyne BEYAERT rappelle la nécessité de vérifier l'état du fléchage et rappelle que des piquets sont disponibles à Les Sièges et des affiches au SIVV. Les informations données sur les randonnées sont déjà proposées sur le site SIVV et doivent être mises à jour si besoin.

La journée sur le patrimoine local aura lieu le 8 juillet 2012 et sera inscrite à « tourisme –Yonne » par le SIVV. Les autres actions de communication seront initialisées fin-mai/début juin.

Le Conseil Communautaire valide la liste des communes participant à cette journée : La Postolle, Vareilles, Cerisiers, Arces/Dilo, Villeneuve l'Archevêque, Bagneaux, Les Sièges.

La journée en VANNE et OTHE

Roselyne BEYAERT rappelle la nécessité de mettre en œuvre le plus rapidement possible cette journée. Le principe retenu est le suivant : les activités proposées aux groupes (d'au moins 25 personnes) seront décrites sur le site du SIVV avec les coordonnées des responsables. Les groupes intéressés prendront contact directement avec les responsables et organiseront eux-mêmes leur journée. Les activités proposées seront les suivantes : Visite du village et de ses monuments : Villeneuve l'Archevêque, Les Sièges, La Postolle ; Vélorail, Cidre FROTTIER, Ferme REVELLAT, Haras et ferme équestres, Musées de la poupée, de la Pêche et de la photo.

Pour obtenir l'engagement des responsables des activités proposées, un courrier de la Communauté de Communes leur sera envoyé. Le projet de lettre sera rédigé par le SIVV et soumis au bureau communautaire le 23 mars.

La foire de SENS : La Communauté de Communes est invitée par la commune de Sens à participer à la foire. Néanmoins, il faut d'ores et déjà prévoir l'installation et la tenue du stand (3 mètres) par des volontaires de la Communauté de Communes, ainsi que l'affichage. Mme BEYAERT se charge d'organiser les plannings de permanences.

Nouveau site du SIVV : Un espace est prévu pour les nouvelles communes. Il leur appartient donc de le compléter. De leur côté, les anciennes communes doivent relire les textes affichés et éventuellement les mettre à jour.

Bilan du SPANC

M. HARPER interpelle les conseillers pour connaître leurs impressions sur les prestations déjà réalisées qui semblent satisfaisantes puis présente le bilan du SPANC. A ce jour, ont été réalisés, 15 contrôles de conception, 9 contrôles de réalisation, 158 diagnostics systématiques et interventions dans le cadre de ventes immobilières. Sept contrôles indiquent des non-conformités sévères (note de 9), huit contrôles indiquent des non-conformités importantes (note de 8) et vingt sont notés 7. Ces résultats sont dans l'ensemble bons. Les plannings de contrôles ont été revus pour respecter une unité géographique cohérente.

M. HARPER, à la demande de la commune de COULOURS, propose au Conseil Communautaire, qui l'accepte, de débiter les contrôles sur ce village rapidement.

Mme ROCHÉ demande que les contrôles soient également entrepris à VAUMORT. M. HARPER rappelle qu'il avait été décidé de terminer les contrôles par commune afin de ne pas laisser s'écouler un délai trop long entre les réunions d'information et les visites de terrain.

M. BEZINE demande des précisions sur la mise à jour des liste fournies par la SAUR : les communes peuvent y apporter toutes précisions ou corrections sur les caractéristiques des branchements.

Mme VALLEE s'informe des modalités de réhabilitation suite aux contrôles et, en particulier des tarifs et conditions relatifs aux études de sols et bonne exécution. M. HARPER précise ces modalités.

Question diverses.

Le Président invite les communes qui ne l'ont pas déjà fait à adresser à la Communauté de Communes les délibérations visées au contrôle de légalité et relatives à la modification des statuts (SCOT) et à la décision concernant le retrait du SMCTOM.

Il invite également les communes non adhérentes à ce syndicat à faire savoir par demande écrite si elles souhaitent bénéficier de la déchèterie mobile qui pourrait être louée par la Communauté de Communes par le biais d'une convention. M. REVELLAT s'informe des objets susceptibles d'y être apportés, la liste sera demandée au syndicat. Mme CHAPELET informe les communes concernées que le premier passage des « encombrants » a été supprimé par le SMCTOM.

Interventions des conseillers

M. SIMONNET souhaite qu'une formation sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires soit organisée par la Communauté de Communes. M. MAUDET se charge de prévoir une réunion à laquelle seront conviés les élus et les agents techniques.

Le prochain Conseil Communautaire sera organisé à Theil sur Vanne ou à Coulours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

TABLE DES DELIBERATIONS du 20 mars 2012

❖ Élection d'un Vice-Président, retrait de la délibération N° 2012-004 du 8 février 2012, Délibération N°2012-010, Classification 5.1 Élection Exécutif.....	2
❖ Élection d'un Vice-Président, Délibération N°2012-011, Classification 5.1 Élection Exécutif	2
❖ .Vote du compte administratif 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes Délibération N°2012-012, Classification 7.1 Décision Budgétaire	3
❖ Adoption du compte de gestion 2011 pour la Communauté de Communes et les budgets annexes Délibération N°2012-013, Classification 7.1 Décision Budgétaire	4
❖ Vote du Budget Primitif 2012 pour le Service d'Assainissement non Collectif, Délibération N°2012-014, Classification 7.1 Décision Budgétaire	4
❖ Vote du Budget Primitif 2012 pour la ZAI des Vingtes de Mauny, Délibération N°2012-015, Classification 7.1 Décision Budgétaire	4
❖ Vote du Budget Primitif 2012 pour la Communauté de Communes N°2012-016 Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2012 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes N°2012-017, Classification 7.2 fiscalité.....	5
❖ Adhésion de la Commune de Boeurs en Othe Délibération N°2012-018, Classification 5.7 Intercommunalité.....	5
❖ Préparation du Bulletin Communautaire et tarifs des encarts publicitaires, Délibération N°2012-019, Classification 7.10 Diverses décisions budgétaires	5
❖ Projet de Plantation d'un verger conservatoire, Demande de subvention Régionale, Délibération N°2012-020, Classification 7.5 subventions.....	5
❖ Rapport de la Commission Tourisme : Chemins de randonnée : adhésion au PDIPR, Délibération N°2012-021, Classification 3.5 Domaine Public.....	6
❖ Chemins de randonnée : conventions avec les communes, Délibération N°2012-022, Classification 3.5 Domaine Public.....	6

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 22 Mars 2012

Et publication ou notification, le 22 mars 2012

Suivent les signatures